



**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT 2022 -
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ
DÉCATHLON**

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - Politique sportive - FSSE
- Fleuve en fête
Numéro : 2022-D-215

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil au président,

VU, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

VU, la délibération n°2022.02.13 B portant autorisation de demande de subventions auprès de partenaires publics et de sollicitation de sponsoring auprès de partenaires privés dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement 2022,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du forum sport santé environnement qui se tiendra les 3 et 4 septembre 2022, est approuvée la convention de partenariat avec la société Décathlon, située zone Chantemerle à LA COURONNE et zone des Montagnes à CHAMPNIERS.

Article 2 – La convention prévoit que Décathlon s'engage à fournir pour l'évènement des dotations pour une valeur de 1 002 € TTC dont :

- dotation de lots pour le challenge sportif « courir ensemble » pour une valeur totale de 466.00 € TTC,
- dotation de lots pour le jeu concours GrandAngoulême pour une valeur totale de 536 € TTC

Par ailleurs, Décathlon proposera 3 animations le temps de la manifestation.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à offrir des créneaux publicitaires lors de la manifestation.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 12 JUIL. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 15 JUIL. 2022
Publie ou notifié,
Le 15 JUIL. 2022



Gérard DEZIER